

**DIPLOME UNIVERSITAIRE « UNITES SPECIFIQUES ALZHEIMER (UCC, UHR) : particularités, enjeux et limites de l'évaluation, de l'organisation des soins, et des mesures thérapeutiques  
2023-2024**

**Directeurs de l'enseignement : Pr. Anne-Sophie Rigaud – Dr. Hermine Lenoir- Dr. Lisette Volpe-Gillot**  
**Coordonnateurs : Dr. Hermine Lenoir – Dr. Lisette Volpe-Gillot**

**Objectifs et débouchés professionnels:**

Dans le cadre de l'évaluation et du traitement des patients souffrant d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée, les Unités Cognitivo-Comportementales (UCC) et les Unités d'Hébergement Renforcé (UHR) sont des structures nouvellement créées où la prise en charge des patients nécessite une expertise pluridisciplinaire et une réflexion sur l'harmonisation des pratiques par les acteurs du terrain. Ce diplôme vise à enseigner l'appropriation par les soignants des outils de repérage et d'évaluation des symptômes psychocomportementaux (SPC), à favoriser la réflexion sur les spécificités, les enjeux et les limites des différentes approches et techniques thérapeutiques, l'appréhension des interactions patient-aidants et patient-environnement physique, et à favoriser le travail en équipe autour d'un projet personnalisé de soins. L'aspect organisationnel de ces structures sera également un des thèmes forts de cet enseignement.

Ces objectifs comprennent en particulier :

- Définir la place des UCC/UHR au sein des filières gériatriques et des centres mémoire, dans le contexte du dernier plan Alzheimer.
- Définir et connaître les caractéristiques des divers symptômes cognitifs et psycho comportementaux (SPC) des démences.
- Connaître les pathologies psychiatriques du sujet âgé.
- Connaître les particularités diagnostiques et de prise en charge des patients jeunes.
- Connaître les principales complications neurologiques des démences (dont l'épilepsie, les syndromes confusionnels).
- Connaître les différentes échelles et outils de repérage et d'évaluation des troubles cognitifs et SPC.
- Connaître les spécificités du projet de soins.
- Savoir être et savoir communiquer avec le patient dément.
- Connaître les règles et modalités de la juste prescription des thérapeutiques médicamenteuses.
- Connaître les diverses approches non médicamenteuses disponibles, les modalités de leur mise en œuvre, et leurs limites.
- Etre sensibilisé au rôle de l'environnement et à l'intérêt des nouvelles technologies dans la prise en charge de ces patients.
- Etre sensibilisé au rôle des aidants et à l'importance des relations avec les familles.
- Etre sensibilisé à la réflexion éthique.
- Sensibiliser au respect des différents points de vue au sein des équipes, promouvoir la cohésion de l'équipe.
- Connaître l'aspect organisationnel des UCC et UHR (moyens humains et matériels, répartition des tâches...).
- Connaître les règles et modalités de valorisation du PMSI et des cotations CSARR.
- Connaître des indicateurs d'évaluation de ces structures. Connaître les aspects juridiques.
- Connaître les démarches pour mener des études de morbi-mortalité au sein de ces structures.

**Public concerné :**

Ce DU s'adresse à toute personne concernée par la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées, amenée à travailler ou à avoir la responsabilité d'une Unité spécifique Alzheimer (UCC, UHR) au sein d'un Hôpital ou en EHPAD, en particulier : médecins, psychologues, cadres de santé, IDE, aides-soignantes, rééducateurs (kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, psychomotriciens), directeurs d'établissements sanitaires, d'EHPAD ou de foyers logements, animateurs et art-thérapeutes, étudiants en médecine en cours de 3ème cycle, étudiants en psychologie en cours de master.

**Organisation de l'enseignement :**

La formation se déroule sur 7 sessions d'apports théoriques (101) ainsi qu'un stage pratique de 4 demi-journées.

Les cours se déroulent aux dates suivantes :

- ✓ **Session 1** : 10, 11 et 12 janvier 2024
- ✓ **Session 2** : 7, 8 et 09 février 2024
- ✓ **Session 3** : 6, 7 et 8 mars 2024
- ✓ **Session 4** : 3, 4 et 5 avril 2024
- ✓ **Session 5** : 2 et 3 mai 2024
- ✓ **Session 6** : 12, 13, et 14 juin 2024

*Attention, ces dates sont provisoires, un programme définitif vous sera envoyé en début d'année universitaire et avant chaque session.*  
Le stage pratique est à effectuer avant la soutenance des mémoires, les dates et lieux sont au choix de l'étudiant

**Enseignants :**

ABITBOL Gabriel ; BAILLAT Marie ; BEUNARDEAU Maëlle ; BERTRAND Loïc ; BOULLY Clémence ; CAMARA Nahidah ; CANTEGREIL Inge ; CHARRAS Kevin ; CHERMAK Ouassila ; DAMNEE Souad ; DACUNHA Sébastien ; DIGNOIRE Emilie ; DEBUT Nicolas ; DRUNAT Olivier ; DURAND-GASSELIN Bernard ; EL HARTI Sahar ; FARID Karim ; GHANI Safina ; HANON Olivier ; HUGONOT-DIENER Laurence ; KERMANAC'H Léna ; LAIDILI Chahinez ; LAVAUD Pierre ; LE BIVIC Céline ; LE GOUVERNEUR Grégory ; LENOIR Hermine ; MICHEAU Julie ; ORVOEN Galdric ; PEQUIGNOT Renaud ; PICCOLI Matthieu ; PINO Maribel ; PISSAREVA Iana ; POSTEC Christophe ; RIBET Noémie ; SEUX Marie-Laure ; SOUDANI Martine ; THIBAUT Nathalie ; VIDAL Jean-Sébastien ; VOLPE- GILLOT Lisette ; WALD Thierry.

**Contrôle des connaissances :**

Le DU est validé par un examen écrit le 28.06.2024 (rattrapage le 12.09.2024), la rédaction et la soutenance d'un mémoire (13.09.2024), le stage (4 demi-journées) et le rapport de stage.

**Tarif\* de la formation pour l'année (sans les frais de scolarité) :**

- Formation continue avec ou sans prise en charge : 700 à 1500 €\*

\*tarif établi en fonction du statut du candidat (pour tout renseignement/devis : [inscription.dudiu.medecine@scfc.parisdescartes.fr](mailto:inscription.dudiu.medecine@scfc.parisdescartes.fr))  
**(01.42.86.22.62 ou 22.30)**

**Clôture des inscriptions le : 05/01/2024**

**Secrétariat pédagogique** : Secrétariat du Professeur RIGAUD - Hôpital Broca – 54-56 rue Pascal – 75013 PARIS  
Tel : 01 44 08 35 03/35 17 – Fax : 01 44 08 35 10 – Email : [secretariat.rigaud@brc.aphp.fr](mailto:secretariat.rigaud@brc.aphp.fr)